

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUN 2026

N°039

OBJET : CHAPEAU ROUGE 2026 - FESTIVAL CINÉQUANON			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 41	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 18 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt cinq juin, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Christophe BARTHÈS Maire.**

Mme ARCIZET, M. GHISI, Mme DOUTRES, M. DUMONT, Mme FLAMANT, M. MARTINET, Mme DUTA, M. ROUMENOV, Mme ORTA, M. ESCRIVA,
Mme BERNARD, M. NAVARRO, Mme FERON, Mme CLERGUE, M. CASTEL, M. BRÉZET, M. ROGERAT, Mme GUILHEM, Mme POSOCCO, Mme CASTRES, M. SARRAUTE, M. KOZLOWSKY, M. LECINA, M. MARTY, Mme CHAPUS, Mme ALBERIDO, Mme THOMAS, Mme KOWALCZYK, M. CROUZET, M. BELONDRADE, Mme BARDOU, Mme REGNIER, Mme BARTHE, M. MOURAD, M. ICHE, Mme RIVEL, M. CIAPPARA, Mme FORATO, Mme CONQUET, M. SOLER-ALCARAZ

EXCUSES : M. VAVDIN donne pouvoir à M. ROUMENOV, M. JORDAN donne pouvoir à M. GHISI conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

M. Florent GHISI est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

L'association Jonction Label organise le Festival de ciné concert CINE QUA NON. Cet événement, bénéficiera de l'accompagnement bienveillant de la Ville de Carcassonne pour l'année 2026 et se déroulera du 5 au 11 octobre 2026 à la salle du Chapeau Rouge, 37 rue Trivalle à Carcassonne.

Il s'agit de la présentation durant 5 jours, d'une sélection de films projetés avec un concert live en parallèle et d'ateliers pédagogiques pour les scolaires et le jeune public. Le festival est ouvert gratuitement au public sur réservation préalable.

Afin de soutenir ce festival, la Ville accepte de consolider sa participation et d'être partenaire de cet évènement.

Aussi, il est proposé de formaliser une convention de coréalisation entre l'association Jonction Label et la Ville de Carcassonne afin de fixer les obligations des parties.

La Ville mettra gratuitement à disposition la salle du Chapeau Rouge. Elle mettra également à disposition ses techniciens et prendra en charge les hébergements et la sécurité.

L'association fournira un spectacle entièrement monté et en assurera la responsabilité artistique. Elle prendra en charge les frais de transport et les repas de ses bénévoles et des artistes. Elle mentionnera l'appui technique et financier de la Ville sur tous ses supports de communication.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer et exécuter le contrat de coréalisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Christophe BARTHÈS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260625-32560-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2026
Publication : 06/07/2026